

Leudelange, le 6 janvier 2025
réf. 25/0007/MT

AVIS DE PUBLICATION

Gestion de l'eau dans le cadre de la réactivation de la capacité de rétention de deux étangs, optimisation du cours d'eau « Mierbech » et restauration de la mare existante à Leudelange autorisation EAU-AUT 24-0929

Conformément à l'article 24, al. 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation EAU-AUT 24-0929 demandée par le syndicat intercommunal SICONA concernant la réactivation de la capacité de rétention de deux étangs, optimisation du cours d'eau « Mierbech » et restauration de la mare existante à Leudelange est ouverte à l'inspection du public du 6 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus en la mairie de la Commune de Leudelange.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN